

**Attribution de subventions relatives
à la politique muséographique**

Rapport n° CP/2012/693

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation quatre dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

1. Musée judéo-alsacien de Bouxwiller

Dans la perspective du 50^e anniversaire de l'arrivée des rapatriés d'Algérie, l'association des amis du musée judéo-alsacien de Bouxwiller envisage une opération d'ampleur en 2012, regroupant une exposition déclinée dans quatre espaces du musée et un programme culturel tout au long de la saison (films, vidéos, interviews, conférences, tables-rondes...). Cette opération amène l'association à réorganiser son espace "exposition-animation" de façon à libérer quatre salles communicantes, pouvant fonctionner ensemble ou séparément.

L'opération, qui ambitionne une découverte mutuelle de communautés en présence, s'adresse prioritairement à trois catégories de visiteurs :

- la population d'Alsace et de sa périphérie : principalement celles où des communautés originaires du Maghreb sont établies ;
- la population juive alsacienne ;
- les Juifs originaires du Maghreb eux-mêmes.

Le coût du projet a été évalué à 40 850 € TTC. La Région a été sollicitée à hauteur de 5 000 €, la Ville de Bouxwiller à hauteur de 1 000 €, et diverses fondations et associations israélites à hauteur de 25 500 €.

Le Département pourrait allouer une subvention de 3 000 € au titre de la participation aux actions culturelles et patrimoniales.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 6 septembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

2. Commune de Wissembourg

La commune de Wissembourg a été informée d'une proposition de vente d'un fonds privé, lié à l'imagerie Wentzel. Madame Bendel, héritière de la famille Wentzel, propose, en effet, un fonds d'un ensemble d'archives de l'entreprise, des matériels, et la collection des images imprimées qui constituent le cœur de cet ensemble (soit 70 000 à 90 000 images dont de nombreux doublons et des travaux préparatoires).

Dans le cadre de la rénovation du musée Westercamp, la commune de Wissembourg souhaite profiter de cette offre de vente pour compléter sa collection lithographique (riche de 700 pièces aujourd'hui), valoriser ainsi l'histoire de l'imprimerie dans le parcours permanent du musée, mais aussi à l'échelle du Rhin Supérieur, en encourageant le partenariat avec le *Badisches Landesmuseum* de Karlsruhe, qui possède également un fonds important.

Cependant, le volume du fonds proposé par Madame Bendel reste approximatif : un inventaire est indispensable, pour bien estimer le nombre exact de gravures, avant de le faire expertiser par des spécialistes. Cette opération constitue un préalable à l'acquisition.

Le budget de cette mission a été évalué à 7 000 € (défraiements, déplacements, hébergement, frais de restauration).

Cette mission d'inventaire, n'étant pas inscrite au contrat de territoire du Pays de Wissembourg 2008-2013, sera considérée au titre des Projets d'Intérêt Local.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 21 juin 1999 pour les études préalables à des opérations de création, d'extension ou de restructuration de musées.

Le Département pourrait allouer à la Ville de Wissembourg une subvention de 2 750 €, représentant 50% du coût HT pour la commune.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 6 septembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

3. Association Archi-Strasbourg

L'association Archi-Strasbourg, créée en 2011, recense les données architecturales du patrimoine de Strasbourg et de la CUS (bâtimENTS, dates, événements, architectes) et les rend accessibles au plus grand nombre dans l'objectif de faire connaître la ville, son histoire, son architecture et son patrimoine. Elle a mis en place un site internet en 2003, collaboratif depuis 2008, qui répertorie aujourd'hui près de 7 400 bâtiments, lieux et projets dans la CUS, dont 6 800 dans Strasbourg. Les données sont gratuitement accessibles en ligne : le site internet compte 1 200 visiteurs quotidiens et 1 100 contributeurs.

L'association souhaite mettre en place une version mobile du site web et des applications Smartphone, qui permettront à n'importe quelle personne visitant Strasbourg, mais aussi aux habitants, de disposer de toutes les informations utiles sur les bâtiments à proximité. Des parcours seront proposés, développant ainsi une nouvelle manière de visiter la ville. La mise en service est prévue à la fin de l'année 2012.

Le coût du projet a été évalué à 32 000 € TTC.

Ce projet bénéficie du soutien de la Ville de Strasbourg, dans le cadre d'un appel à projets (Tango et SCAN) visant à renforcer le secteur de l'économie créative, d'offrir à l'économie locale un nouveau levier de croissance, et de permettre la diffusion des pratiques et usages numériques dans l'offre culturelle strasbourgeoise (subvention à hauteur de 20 000 €). Elle a, par ailleurs, également sollicité la Région (à hauteur de 6 000 €) et la DRAC (à hauteur de 4 000 €).

Le Département pourrait allouer une aide d'un montant de 2 000 €, au titre de la participation à des actions patrimoniales et culturelles en faveur des associations.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 6 septembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

4. Musée Lalique

La commission permanente du 28 juin 2008 a approuvé la convention de financement conclue entre le syndicat mixte du musée Lalique et le Département (membre du Syndicat mixte), qui fixait les modalités de règlement de la participation départementale au fonctionnement du musée. Conformément aux statuts, le Département doit participer aux dépenses de fonctionnement du musée Lalique selon les modalités suivantes :

- si la différence entre le montant total des dépenses de fonctionnement et le montant total des recettes de fonctionnement (hors participation des membres du syndicat mixte) est inférieure ou égale à 350 000 €, la participation du département est de 60%.
- si cette différence est supérieure, le montant de la contribution statutaire est de 210 000 €, auxquels s'ajoutent la totalité du montant excédant 350 000 €.

En 2011, le Syndicat mixte a reçu une participation du Département d'un montant de 795 600 € versés en deux fois (500 000 € en juin 2011 et 295 600 € en décembre 2011). Le reliquat devait lui être versé au vu du compte administratif.

Par un courrier reçu le 10 avril 2012, le syndicat mixte demande le versement d'un montant de 71 735,27 € au titre du solde de la participation pour 2011.

Le calcul est le suivant : le compte administratif indique que les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 365 058,99 €, pour des recettes d'un montant de 357 723,72 € (hors participation des membres statutaires). Le montant de la contribution statutaire départementale s'élève par conséquent, au vu du compte administratif, à 867 335,27 € pour 2011. Sur cette somme, 795 600 € ont déjà été versés. Le montant restant à payer au titre de 2011 pour le Conseil général s'élève donc à 71 735,27 €.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 6 septembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34162	65-6574-3120	79 100,00 €	26 771,51 €	3 000,00 €
34163	65-65734-3120	15 000,00 €	15 000,00 €	2 750,00 €
27032	65-65737-314	872 000,00 €	72 000,00 €	71 735,27 €
35927	204-20422-3110	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à l'association des amis du musée judéo-alsacien, une subvention de 3 000 € au titre de la participation aux actions culturelles et patrimoniales ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives (factures) certifiées par le comptable du Trésor attestant de l'opération, du bilan financier et d'un rapport d'activité ;

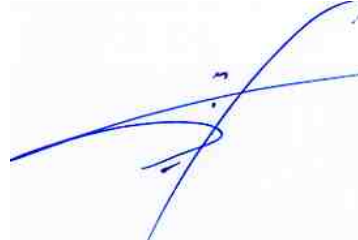
- à la commune de Wissembourg, une subvention de 2 750 € au titre études préalables à des opérations de création, d'extension ou de restructuration de musées ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives (factures, défraiements) certifiées par le comptable du Trésor attestant des opérations, et du bilan financier ;

- à l'association Archi-Strasbourg, une subvention de 2 000 € au titre de la participation aux actions culturelles et patrimoniales ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives (factures) certifiées par le comptable du Trésor attestant de l'opération, et du bilan financier ;

- au Syndicat mixte du musée Lalique, une subvention de 71 735,27 € représentant le reste à payer au titre de la contribution statutaire 2011 du Conseil général, au vu du compte administratif 2011 du Syndicat mixte du musée Lalique ; le versement de cette subvention interviendra à l'issue de sa notification.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL